MUNICIPALITÉ DE CLARENCEVILLE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022
Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Clarenceville tenue en présentiel devant public au Centre communautaire, 1, rue Tourangeau, c**e 20e jour du mois de décembre 2022** à 19 h 30 ***sous la présidence de M. Serge Beaudoin, maire.***

Sont présents :

Siège n°1	Gérald Grenon	Siège n°4	Chad Whittaker
Siège n°2	Gaëtan Lafrance	Siège n°5	David Branch
Siège n°3	Karine Beaudin	Siège n°6	David Adams

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, M. Serge Beaudoin.

Est également présente, Mme Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que Mme Magali Filocco, directrice générale adjointe.

« Le Conseil de la municipalité siège en séance extraordinaire de mardi le 20 décembre 2022, en présentiel.
Chacune de ces personnes présentes s'est identifiée individuellement. Il est mentionné également que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sonia Côté, assiste à cette séance à titre de secrétaire d'assemblée. »

POINT 1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022 PORTANT SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2023-2024-2025

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu le 16 décembre dernier par voie électronique l'avis de convocation, et ce conformément à l'article 152 du Code municipal et aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile.

M. Serge Beaudoin, maire et président de la séance, déclare la séance extraordinaire ouverte à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux conseillers et conseillère présents.

POINT 2.
CONSTATATION DU QUORUM

M. Serge Beaudoin, maire constate que le quorum est atteint.

L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire portant sur le PTI 2023-2024-2025
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 portant sur le Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
4. Adoption du PTI (Programme triennal d'immobilisations) 2023-2024-2025
5. Période de questions des citoyens au président du Conseil
6. Levée de la séance

POINT 3.

2022-12-318

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2022 PORTANT SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **M. David Branch**
et résolu unanimement que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 portant sur le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 soit adopté tel quel.

Adoptée à l'unanimité

POINT 4.

2022-12-319

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

Il est proposé par **M. Gérald Grenon** et appuyé par **Mme Karine Beaudin**
et résolu que le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 soit adopté tel que proposé.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

PROJETS	2023	2024	2025
ADMINISTRATION			
Aménagement stationnement	50 000 $		
Aménagement—Hôtel de ville et salle repos/bureau garage	100 000 $		
TRAVAUX PUBLICS/PUBLIC WORKS			
Amélioration des petits chemins	200 000 $	200 000 $	200 000 $
Équipements de voirie	25 000 $		
Génératrice mobile	55 000 $		
EAU POTABLE ET EAUX USÉES/DRINKING WATER AND WASTEWATER			
Projet du village (AO)	60 000 $		
Projet du village	440 000 $	6 600 000 $	6 840 000 $
Chambre de débitmètre	100 000 $		
SÉCURITÉ INCENDIE/FIRE SAFETY			
Rénovation caserne		50 000 $	
LOISIRS ET CULTURE/LEISURE AND CULTURE			
Rénovation du centre communautaire	150 000 $		
Projet amélioration—Parc Bergevin	100 000 $	200 000 $	200 000 $
TOTAUX	**1 280 000 $**	**7 050 000 $**	**7 240 000 $**

Surplus accumulé non affecté 2021 / 275 00$
Surplus affecté égout 2021/ 155 000 $

Adoptée à l'unanimité

POINT 5.

2022-12

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question ne porte que sur le Programme triennal d'immobilisations 2023-2024 -2025.

POINT 6.

2022-12-320

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE PORTANT SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **Mme Karine Beaudin**

ET RÉSOLU :
Que la séance extraordinaire du 20 décembre 2022 portant sur le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 soit levée à 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité

_____	_____
Serge Beaudoin, maire	Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Serge Beaudoin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Le 20 décembre 2022